

REGLEMENT du Défilé Rose 2022

ARTICLE 1 – ORGANISATION :

Dimanche 2 octobre 2022, le TEAM ATC 26 DONZERE et la Mairie de Donzère organisent, le 1^{ère} Défilé Rose. La course se déroulera sous forme de randonnée et Trail semi urbain dans la ville de Donzère et ses alentours. Epreuve libre sans classement, ni chronométrage. Les bénéfices seront reversés au profit d'associations dans le cadre d'Octobre Rose.

ARTICLE 2- INSCRIPTIONS :

Participation ouverte à tous (Déclaration de santé obligatoire sur le bulletin d'inscription)
Les bulletins de participation se feront sur place, au pied du podium d'animation.

Informations et réservations :
06.24.80.06.27
octobrerose.donzere@gmail.com

Les mineurs (+4ans) doivent être accompagné (ou avoir une autorisation parentale)

ARTICLE 3- DEPART/ ARRIVEE

La zone de départ est située sur le parvis de la Halle de sports de Donzère de 7 h 30 à 9 heures.
Départ unique à 9h 30 / arrivée sur la même zone jusqu'à 11 heures

ARTICLE 4- CLASSEMENTS :

Pas de classement

ARTICLE 5-SECURITE :

Cette épreuve se déroulera sous la responsabilité et la bonne tenue de chacun.
Dans les zones urbaines, le code de la route doit être respecté malgré la présence des signaleurs (Postés pour faciliter le passage des participants)

ARTICLE 6 –SECOURS

Les secours de première urgence seront assurés par un poste fixe (ligne de départ) et ils pourront intervenir sur le circuit.

ARTICLE 7-ENVIRONNEMENT

Les coureurs doivent s'engager à respecter l'environnement en conservant avec eux tous les emballages et débris. Des points de collecte seront néanmoins présents à différents endroits du circuit à proximité des signaleurs.

ARTICLE 8-ASSURANCE RESPONSABILITE :

L'assurance garantit tous les risques liés à l'organisation de l'épreuve. Elle ne garantit pas les dommages subis par les concurrents et provenant de leur propre fait.

Les participants doivent être assurés.

**DE PART LEUR ENGAGEMENT, ILS RENONCENT A TOUT
RECOURS CONTRE LES ORGANISATEURS, QUEL QUE SOIT LE
DOMMAGE EVENTUELLEMENT OCCASIONNE.**

